



SURVEILLANCE - PHARMACO-ÉPIDÉMIOLOGIE

PUBLIÉ LE 19/12/2018 - MIS À JOUR LE 08/01/2021

Près de 16 millions de personnes ont eu une prescription d'inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) en 2015 en France

L'ANSM a réalisé une étude visant à quantifier et décrire l'utilisation des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) en France, à partir des données du Système national des données de santé (SNDS) sur l'année 2015.

Les résultats mettent en évidence une utilisation très importante des IPP en France qui ne semble pas toujours en adéquation avec les recommandations. En particulier, les IPP sont très souvent initiés en prévention des lésions gastroduodénales dues aux anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) chez des patients ne présentant pas de facteur de risque justifiant une protection gastrique systématique.

Les IPP sont indiqués, notamment, dans le traitement du reflux gastro-oesophagien (RGO) et de l'oesophagite par RGO, dans la prévention chez les patients à risque et le traitement des lésions gastroduodénales dues aux anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), et dans l'éradication d'*Helicobacter pylori* et le traitement des ulcères gastroduodénaux.

Les résultats de l'étude conduite par l'ANSM montrent que près de 16 millions de personnes, soit presque un quart de la population française, ont bénéficié d'au moins un remboursement par l'Assurance maladie pour une délivrance d'IPP sur prescription médicale en France en 2015. Pour 8 millions d'entre elles, il s'agissait d'une initiation de traitement.

Parmi les adultes initiant un traitement, les IPP étaient associés à un traitement par AINS dans plus de la moitié des cas. Les initiations de traitements par IPP et AINS étaient presque toujours concomitantes, suggérant une protection gastrique à visée préventive. Cependant, dans 80% des cas, aucun facteur de risque justifiant l'utilisation systématique d'un IPP en association avec un AINS n'était identifié.

L'ANSM souhaite rappeler qu'à ce jour, l'intérêt de la prévention des lésions gastroduodénales en cas de prise d'AINS, chez l'adulte, n'est établi qu'en présence des facteurs de risque suivants :

- Être âgé de plus de 65 ans
- Avoir un antécédent d'ulcère gastrique ou duodénal
- Être traité par antiagrégant plaquettaire, anticoagulant ou corticoïde.

L'ANSM rappelle qu'il est important de ne pas banaliser l'utilisation des IPP. En effet, bien que les IPP soient généralement bien tolérés à court terme, leur utilisation au long cours n'est pas sans risque.



Pour en savoir plus

HAS : Les inhibiteurs de la pompe à protons chez l'adulte - Bon usage des médicaments – Juin 2009- Mises à jour décembre 2009